



TREVIGNIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRÉVIGNIN**

**Séance du conseil municipal du 27 janvier 2025**

**Délibération n° 20250127-09**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Trévignin régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHAPUIS, maire de la commune

Date de la convocation du conseil municipal : 21/01/2025

Date d'affichage : 21/01/2025

Présents : Messieurs : CHAPUIS Nicolas, ENDERLIN Patrice, L'HUILLIER Mickaël, MOREAU ÉRIC, PELLISSIER Quentin, PERRET Fabien.

Mesdames : FAYOLLE Dominique, MAGNIN Christèle, MARIN-LAFLÈCHE Isabelle, ROBERT JANSSENS Agnès,

Excusés : Messieurs : EXERTIER Gilbert, MOREAU Dylan.

Mesdames : GAUTRON Paola, GOMEZ Christelle a donné pouvoir à Christèle MAGNIN, ROUQUET Armelle a donné pouvoir à Agnès ROBERT JANSSENS.

Membres en exercice : 15 / Membres présents : 10 / Membres votants : 12

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLUi GRAND LAC (ex CALB)**

Le PLUi Grand Lac (ex CALB) fait l'objet d'une procédure de modification n°2 engagée par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac par délibération en date du 12 décembre 2023 et arrêté du 30 janvier 2024.

Le projet de modification n°2 concerne les 17 communes de l'ex-CALB. Il doit permettre des évolutions des différentes pièces du PLUi parmi lesquelles :

**1) Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)**

- Modifications d'OAP existantes,
- Création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation ...

**2) Règlement écrit**

- Apporter des ajustements de façon à faciliter l'application des règles,
- Faire évoluer les règles,
- Harmoniser des règles,
- Supprimer des règles,
- Ajouter des règles,
- Corriger des erreurs matérielles...

**3) Règlement graphique**

- Evolutions en lien avec les modifications des OAP,
- Evolution des emplacements réservés,
- Évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages,
- Evolution de l'identification des changements de destination,
- Evolution des PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global),

- Evolution des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités),
- Evolution de l'identification d'élément patrimonial,
- Évolutions de mise en forme...

#### 4) Annexes

- Corrections et mise à jour des annexes.

Le dossier du projet de modification a été notifié le 27 septembre 2024 aux Personnes Publiques Associées et aux maires des communes concernées, dont fait partie la commune de Trévignin, afin que chacune donne son avis.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- n'a pas de demande de correction à formuler ;
- donne un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac ex CALB.

*VOTE à l'unanimité des présents et représentés.  
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.*

**Nicolas CHAPUIS,**  
**Le Maire.**



**Dominique FAYOLLE,**  
**Secrétaire de séance.**